

(N° 34.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1890-1891.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1891.

*(Voir les n^{os} 116, IV, session de 1889-1890, 4, IV, 50, 56 et 65, session de 1890-1891,
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1891, à la somme de dix-sept millions cent cinquante-trois mille deux cent vingt-cinq francs (17,153,225 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 3 février 1891.

Les Secrétaires,
B^{on} Georges SNOY,
MERODE P^{ce} DE RUBEMPRÉ.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1891.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	505,900 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	423,400 »		
3	Matériel	50,000 »		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. . .	5,000 »		
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 »		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	275,350 »	5,958,500 »	
7	— Matériel. — Indemnité pour frais de greffe . . .	7,200 »		
8	Cours d'appel. Personnel.	1,082,500 »		
9	— Matériel. — Indemnité pour frais de greffe . . .	43,500 »		
10	Tribunaux de première instance et de commerce.	2,390,050 »		
11	Indemnité pour frais de greffe	285,000 »		
12	Justices de paix et tribunaux de police	1,736,900 »		
13	Indemnité pour frais de greffe	118,000 »		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
14	Cour militaire. Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences . . .	19,400 »	74,280 »	
15	— Matériel	1,500 »		
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats ainsi que pour celui des audiences	49,450 »		
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	4,130 »		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif.</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	1,500,000 »	1,516,950 »	
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	4,650 »		
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . .	12,500 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre .	107,000	107,000
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	15,400	»
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	330,000	»
24	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation . . .	25,300	377,400
25	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	7,000	»
CHAPITRE VII.			
PENSIONS ET SECOURS.			
26	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000	»
27	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000	»
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . .	2,500	31,500
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	5,000	»

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
30	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 "	5,267,970
31	Clergé inférieur du culte catholique	4,522,570 "	
32	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	500,000 "	
33	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	80,000 "	
34	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 "	
35	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	17,600 "	
36	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000 "	
37	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 "	
38	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 "	
39	Secours pour les ministres des cultes.	50,000 "	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
40	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat	260,000 "	1,228,375
41	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n ^o 17, de la loi communale ; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4 ^o aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n ^o 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre ; 6 ^o pour secours à des aliénés indigents. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés	255,000 "	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
42	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 »	
43	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	7,500 »	
	SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.		
44	Écoles de bienfaisance de l'État.	699,875 »	
45	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État .	14,000 »	
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
46	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage, de nourriture et de transfèrement des détenus par correspondance extraordinaire. — Frais de voyage et de séjour de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	865,000 »	
47	Salaires des détenus	55,000 »	
48	Confection et frais d'habillement des surveillants	24,200 »	
49	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	6,000 »	
50	Traitements des fonctionnaires et employés	954,000 »	2,061,550 »
51	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés . . .	26,750 »	
52	Frais d'impression et de bureau	14,100 »	
53	Patronage des condamnés libérés	11,500 »	
54	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	105,000 »	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
55	Mesures de sûreté publique	15,000 »	15,000 »

(6)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département. . . .	20,000 »	29,000 »
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	»	17,153,225 »